

VILLE DE MAROMME

Extrait des Registres des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 40 Séance du 23 juin 2026

Date de convocation : 16/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUHMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. CLAPLET Benjamin à Mme ANDRE Fanny.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. HARDY Didier, maire-adjoint, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télerecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Révision des tarifs de l'Espace Culturel Beaumarchais
PJ : 1

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Considérant** la nécessité de faire évoluer la grille tarifaire afin de la rendre plus lisible et plus cohérente pour les usagers,

- **Considérant** la nécessité de fixer l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs à la rentrée culturelle de septembre 2026 afin d'en assurer la cohérence avec la programmation,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les tarifs de l'Espace Culturel Beaumarchais de la manière suivante :

1) Tarifs applicables aux spectacles jeunes publics :

- Suppression de la distinction adulte/enfant avec mise en place d'un tarif unique à 6 € pour les publics extérieurs
- Maintien du tarif Cultura'Ma à 3 €

2) Tarifs applicables aux séances de cinéma :

- Fixation du tarif extérieur à 8 €
- Fixation du tarif Cultura'Ma à 4 €

3) Tarifs applicables aux spectacles tout public :

- Les tarifs sont arrêtés comme suit :

Type de public	Tarif réduit	Tarif plein
Carte Cultura'Ma	10 €	15 €
Public extérieur	20 €	30 €

4) Carte Cultura'Ma :

- Passage d'un tarif fixe à une réduction de 50 % systématique sur l'ensemble de la programmation

5) Gratuité pour les enfants de 0 à 3 ans :

- Mise en place de la gratuité afin de favoriser l'accès à la culture dès le plus jeune âge et de lever les freins financiers pour les familles
- Disposition applicable hors spectacles spécifiquement destinés à cette tranche d'âge

6) Gratuités et tarifs spécifiques :

- Le dispositif de gratuité existant, destiné notamment aux publics éloignés de l'offre culturelle, est maintenu conformément aux délibérations précédemment adoptées. Dans une logique de renforcement de la diffusion culturelle et du rayonnement de l'équipement, il est proposé d'étendre ce dispositif de gratuité : aux professionnel·les de la culture (direction de salles, programmeur·rices...) et aux partenaires institutionnels.

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 23 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Acte certifié exécutoire,
Compte tenu de sa réception en Préfecture de Seine-Maritime, le 29/06/2026
Compte tenu de sa publication sur le site internet de la ville le 29/06/2026

Le Maire

David Lamiray

Accusé de réception en préfecture 2
076-217604107-20260623-Delib20260640-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026